

Ouverture d'une procédure de conciliation

Fossemaigne (France), le 14 avril 2025 – 7h30 CEST – McPhy Energy, fabricant d'électrolyseurs alcalins (« **McPhy** »), annonce l'ouverture, par décision du Président du Tribunal de Commerce de Belfort en date du 10 avril 2024, d'une procédure de conciliation et la désignation de la SCP Abitbol & Rousselet, représentée par Maître Joanna Rousselet, en qualité de conciliatrice.

L'ouverture de cette procédure a été motivée par la situation financière actuelle de la Société, son horizon de trésorerie étant à fin juin 2025¹, et le souhait de renforcer ses chances de trouver un nouveau partenaire dans les meilleurs délais.

Dans ce cadre, McPhy, conjointement avec la conciliatrice, a décidé d'initier, en parallèle de la recherche d'offres *in bonis*² en cours, une procédure d'appel d'offres de reprise en plan de cession en vue de la mise en œuvre, le cas échéant, d'un prépack cession et ce afin de disposer du cadre juridique le plus adapté pour préserver les fondamentaux de l'entreprise. Le prépack cession offre en effet un cadre permettant de préparer une cession (totale ou partielle) des actifs et des activités de la Société tout en préservant au mieux ses intérêts. Dans l'hypothèse d'une reprise en plan de cession, la société McPhy Energy, en ce compris ses actifs et activités non repris, pourrait faire l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire entraînant la radiation de la cotation des actions de McPhy, dont la valeur résiduelle anticipée serait alors minime ou nulle.

McPhy a fait le choix de rendre publique cette information, habituellement confidentielle, pour fédérer collaborateurs, actionnaires et parties prenantes autour de cette démarche et ainsi maximiser ses chances de trouver de nouveaux partenaires.

À cet égard, McPhy annonce avoir déjà reçu une première marque d'intérêt d'un acteur industriel européen qui, si elle venait à se confirmer, serait examinée dans le cadre de la procédure d'appel d'offres susvisée.

McPhy et la conciliatrice informent que la date limite de dépôt des offres est fixée au 9 mai 2025 à midi. Le marché sera informé de toute évolution de la situation.

¹ Le cas échéant, jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre 2025, en cas de réalisation de certaines hypothèses. Pour de plus amples détails, se reporter également au communiqué de presse en date 31 mars 2025 « *Résultats annuels 2024 de McPhy et point sur la situation financière* ».

² Locution latine qui caractérise juridiquement la situation de celui ou de celle qui jouit de l'ensemble des droits d'usage et de disposition que le Droit lui confère sur son patrimoine.

À PROPOS DE MCPHY

Spécialiste des équipements de production d'hydrogène, McPhy contribue au déploiement mondial de l'hydrogène bas-carbone comme solution pour la transition énergétique. Fort de sa gamme complète dédiée aux secteurs de l'industrie, la mobilité et l'énergie, McPhy offre à ses clients des solutions clés en main adaptées à leurs applications d'approvisionnement en matière première industrielle, de recharge de véhicules électriques à pile à combustible ou encore de stockage et valorisation des surplus d'électricité d'origine renouvelable. Concepteur, fabricant et intégrateur d'équipements hydrogène depuis 2008, McPhy dispose de trois centres de développement, ingénierie et production en Europe (France, Italie, Allemagne). Ses filiales à l'international assurent une large couverture commerciale à ses solutions hydrogène innovantes. McPhy Energy est cotée sur Euronext Growth Paris (code ISIN : FR0011742329, code mnémorique : ALMCP).

CONTACTS

Relations investisseurs

NewCap

Théo Martin / Aurélie Manavarere

T. +33 (0)1 44 71 94 94

mcphy@newcap.eu

Relations presse

McPhy

Maïté de Laboulaye

maite.de-la-boulaye@mcphy.com

T. +33 (0) 6 98 85 86 57

Suivez-nous sur



@McPhyEnergy

